



Traité sur le commerce des armes
8^{ème} Conférence des États parties
Genève, 22. – 26. Août 2022
Ordre du Jour du Point 5 : Débat général

Monsieur le Président

Premièrement, nous aimerions vous remercier pour votre présidence de la 8^{ème} Conférence des États parties du Traité sur le commerce des armes. Sous votre égide, nous avons fait des progrès importants. La Suisse est heureuse d'accueillir à Genève cette conférence dans le cadre habituel et de voir les délégations en présentiel.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Secrétariat, les Chairs des groupes de travail et les facilitateurs pour la préparation efficace de la Conférence.

L'universalisation du Traité est essentielle à la réalisation de son objet et de son but. Pour cette raison nous sommes heureux de compter 111 États parties à ce jour. Nous tenons à souhaiter la bienvenue et féliciter les Philippines pour leur adhésion au Traité depuis la dernière conférence.

Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir choisi la thématique de Post-shipment Verification en tant que sujet particulier pour cette Conférence. Depuis 2012, nous avons pu effectuer une cinquantaine de Post-shipment Verifications. Pour la Suisse, il s'agit d'une mesure importante pour empêcher la transmission illicite d'armes tout en créant une relation de confiance mutuelle entre le pays exportateur et le pays importateur. Dans les groupes de travail et les événements parallèles organisés par l'Allemagne, nous avons pu partager nos expériences et nos connaissances sur ces mesures avec les représentants des États parties et de la société civile présents.

Avec le Traité, nous poursuivons tous ensemble le but, notamment de contribuer à la paix, la sécurité et la stabilité internationales et régionales et de réduire la souffrance humaine. Pour cela, la mise en œuvre effective des articles 6 et 7, 9 et 11 est essentielle et nous sommes heureux d'avoir progressé dans ce domaine lors de cette année et souhaitons poursuivre les travaux entamés au cours du prochain cycle.

Afin d'assurer la pérennité du Traité, nous appelons aux États parties à s'acquitter de leurs obligations financières et de verser leurs contributions obligatoires dans les plus brefs délais. Il est clair que nos activités pour implémenter le Traité ne sont pas durable en l'état actuel.

Par ailleurs, il est extrêmement important d'instaurer la transparence en ce qui concerne les exportations et les importations d'armes. L'instrument de rapport créé à cet effet est un pilier essentiel du traité et est fixé de manière juridiquement contraignante à l'article 13. Le fait que seule la moitié des États parties environ répondent à cette exigence de transparence est pré-occupant.

Le respect de l'engagement financier et l'établissement de la transparence créent la confiance et nous permettent ensemble de garantir la bonne exécution du Traité.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Monsieur le Président,

Depuis les débuts du traité en 2014, nous avons réalisé des progrès satisfaisants. Les derniers développements nous montrent en outre que la coopération internationale sur le sujet reste d'une importance capitale. La réalisation des objectifs du Traité est plus importante que jamais. Je peux vous assurer que la Suisse poursuivra son engagement envers ce Traité – cet engagement faisant partie de la nouvelle stratégie Suisse 2022-2025 de maîtrise des armements et de désarmement.

Merci, Monsieur le Président.